

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 6, n. 4

MONTREAL

Décembre 1947

SOMMAIRE

COMMUNICATION Adrien-M. Malo	Pie XII nous bénit tous.....	97
LITURGIE Moïse Roy	Sur le palier ou sur le pavé ?..	99
SPIRITUALITÉ Raynier-M. Chabot	Le devoir missionnaire de tout chrétien.....	103
HISTOIRE La Liberté et le Patriote	Témoignage en faveur de nos écoles.....	109
RECRUTEMENT P. Loret	Un bon apostolat.....	111
COMMUNAUTÉ DE CHEZ NOUS Une Fille de la Croix	Congrégation des Filles de la Croix.....	115
DROIT DES RELIGIEUX Anonyme	Deux avis sur les vacances..	118
CONSULTATIONS		
COMPTES RENDUS		

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de septembre à juin, en fascicule
de 32 pages. Abonnement : \$ 2.00 par année.

Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des postes, Ottawa.

Rédaction : 3113, avenue Guyard, Montréal 26

Administration : C.P. 1515, Place-d'Armes, Montréal 1

Directeur : R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction : S.E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

Secrétaire : R.P. Jozues MASSÉ, O.F.M.

Administrateur-gérant : M. J.-Charles DUMONT.

Imprimeurs et expéditeurs : Les Frères des Écoles chrétiennes.

Nihil obstat :
Hadrianus MALO, O.F.M.
Censor ad hoc.

Imprimatur :
Albert VALOIS, V.G.

Marianopolis die 8a decembris 1947

Les FRÈRES des É. C
959, rue Côté,
Montréal.

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

41

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 6, No 4

Montréal

Décembre 1947

PIE XII NOUS BÉNIT TOUS

Le récent voyage que j'ai eu le bonheur de faire en Europe du 9 octobre au 13 novembre m'a valu plusieurs faveurs qui intéressent les lecteurs de *La Vie des Communautés Religieuses*.

La première, c'est l'expérience de la misère qui sévit en Europe. Misère corporelle par suite de la rareté des aliments ; en Italie, en France, en Angleterre, l'alimentation est réellement insuffisante. Les pauvres, même les ouvriers ordinaires et surtout les enfants, ne reçoivent certainement pas la quantité d'aliments nécessaire à une vie normale. Misère spirituelle venant de l'influence des éléments de désordre qui exploitent sordidement la misère du peuple, venant aussi des sentiments de fatigue, d'inquiétude et de découragement qui créent comme un état instable, agité et nerveux. Qu'ils sont à plaindre nos frères d'Europe et comme ils ont besoin de nos secours, si minimes soient-ils ! Tous devraient s'imposer le devoir de soustraire à ses ressources une part pour les Anglais, les Français et les Italiens qui souffrent, et surtout remercier Dieu qui nous traite, nous du Canada, en enfants privilégiés.

La deuxième faveur, c'est la vision de Fatima. C'est bien une vision que réserve au pieux pèlerin la montagne de Fatima, située à quelques heures de Lisboa. La clôture qui enciint le lieu béni, la source miraculeuse qui offre l'abondance de ses eaux fraîches, le modeste oratoire élevé à la place du chêne des apparitions, les hôpitaux destinés aux souffrants qui désirent la santé, la basilique qui domine tout l'ensemble, cette mélodie du carillon qui à toutes les heures répète le salut de l'ange à Marie, ce groupe de Portugais qui finissent leur travail par une dizaine du rosaire, tous ces faits évoquent chacun à sa manière la présence de Marie.

Pour voir sans doute si je tenais à me rendre à Fatima, la Vierge s'est plu à dresser toutes sortes d'obstacles contre mon projet ; la persistance de ma volonté a fini par avoir raison et après une semaine d'efforts inutiles, je trouvai en quelques heures la solution qui me permettait de partir de Paris pour Lisboa. Quand, au surplus, on peut apporter avec soi quelque chose qui rappelle et prolonge cette présence mariale, gracieusement évoquée par une statue de bois, fort ressemblante, au jugement de personnages compétents, c'est une faveur signalée. Je le comprends à « la pieuse avidité mariale » de ceux et celles, religieux et laïques, à qui mes loisirs m'ont permis d'aller faire voir cette émouvante évocation.

La troisième faveur, c'est l'audience que le 30 octobre, à 11 heures de la matinée, Sa Sainteté le pape Pie XII daignait m'accorder. Dire que j'allais quitter Rome sans voir le Pape ! Demandée depuis longtemps, mon audience avait été fixée au 29 octobre et je devais prendre l'avion le 30 octobre ; mais par une décision imprévue du Saint Père, je ne suis pas appelé pour le 29 ; je m'informe ; on me répond que toutes les audiences du 29 sont annulées et que certainement, je serai appelé pour le 30. Mais c'est exactement le jour de mon départ en avion ! Surprise bien accueillie : l'avion ne partira que le 31 octobre. Après avoir craint de ne pas jouir de cette audience, j'en appréciai plus profondément le prix. A genoux aux pieds du Saint Père, je lui demandai de bénir *La Vie des Communautés Religieuses*, ses directeurs, son administrateur gérant avec sa famille, ses collaborateurs, ses abonnés, ses lecteurs et lectrices, ses imprimeurs, ses amis, ses bienfaiteurs... D'un geste paternel, enveloppant, qui semble atteindre le ciel pour le faire descendre sur la terre, Pie XII trace lentement le signe de la croix tandis que de sa voix, volontairement faible, il prononce : Que la bénédiction de Dieu le Père, le Fils, le Saint-Esprit descende sur vous et y demeure à jamais !

Puis-je vous offrir présent plus précieux pour un joyeux Noël et une heureuse année ?

SUR LE PALIER OU SUR LE PAVÉ?

Quand notre sacristine va au chœur pour allumer les cierges ou pour porter un vase de fleurs elle monte immédiatement et directement sur le palier de l'autel et c'est là qu'elle fait la gémuflexion. De même quand elle traverse de l'autre côté de l'autel elle fait de nouveau la gémuflexion sur le palier, devant le tabernacle. Enfin c'est encore au haut des degrés qu'elle fait une dernière gémuflexion avant de retourner à la sacristie.

J'avais toujours cru qu'il fallait faire la gémuflexion au bas des marches ; mais je remarque qu'on suit en plusieurs endroits le mode de faire de notre sacristine et je me demande si l'on peut continuer d'agir ainsi.

La pratique de notre sacristine, suivie par trop de sacristains et de bedeaux, ne peut certainement pas être continuée. La gémuflexion à un ou à deux genoux, pour tous ceux qui *entrent* au chœur ou qui en *sortent*, même pour le célébrant et les ministres sacrés, doit toujours être faite sur le pavé du sanctuaire (jusqu'à terre), ou *in plano*, comme disent les liturgistes. (SRC. n. 2682 ad 47 et 49.)

Par ailleurs, c'est uniquement *pendant* une fonction liturgique que le célébrant et les ministres sacrés peuvent faire la gémuflexion sur le premier degré de l'autel ou encore sur le haut du palier, en passant d'un côté à un autre : dans tous les autres cas, on fait la gémuflexion devant le tabernacle, *sur le pavé*. De même, si l'on excepte le célébrant au cours d'un office liturgique, il n'est jamais permis à personne de monter à l'autel par le milieu, mais il faut toujours le faire *par côté*, c'est-à-dire un peu à gauche ou à droite, et même tout à fait au bout quand le Saint Sacrement est exposé sur l'autel. (Ibid.).

Bien que les sacristains et surtout les sacristines ne soient pas admis comme tels aux offices divins, ils sont en fait soumis, pour leurs allées et venues dans le sanctuaire, aux règles qui régissent les simples servants de messes. (STERCKY, *Cér.* I. n. 126 ; BOURQUE, *Cér.*, p. 84, etc.).

Il y a deux sortes de gémuflexions : la gémuflexion *simple* ou d'un seul genoux, et la gémuflexion *à deux genoux*. Pour les sacristains et les sacristines, ces deux sortes de gémuflexions se font, en toutes circonstances, toujours *in plano*, mais jamais sur la marche de l'autel ou sur le palier. (MERATI, p. 2, tit. 3, n. 36 ;

DE HERDT, *S. Litt. Praxis*, I, n. 115, STERCKY, l.c. ; SRC. 3204 ad 2).

La gèneuflexion doit être faite à *deux genoux* : devant le Saint Sacrement exposé solennellement ; devant le tabernacle ouvert ; devant un autel où l'on distribue la sainte Communion ; et devant le Reposoir du Jeudi-Saint. Cependant cette gèneuflexion ne doit se faire qu'*en arrivant* à l'autel ou au chœur et *en le quittant* ; s'il faut, entre l'arrivée et le départ, passer plusieurs fois devant le Saint Sacrement, on ne doit faire, dans ces cas, qu'une gèneuflexion simple. (SRC. nn. 2682 ad 49 ; 3426 ad 6 ; 4048 ad 11).

La gèneuflexion *simple*, d'un seul genou, se fait dans tous les autres cas ; devant le Saint Sacrement renfermé dans le tabernacle ou pendant la messe, depuis la consécration jusqu'à la communion ; devant une relique de la vraie croix exposée publiquement ; devant la croix de l'autel, après qu'elle a été découverte le Vendredi Saint jusqu'au Samedi Saint, et même dans les autres temps, quand on passe devant elle, revêtu de l'habit de chœur (soutane et surplis) ; enfin devant certains prélats revêtus des ornements sacrés.

Il faut en même temps se rappeler qu'on ne doit jamais aller au Chœur, quand le Saint Sacrement y est *exposé* (ou pendant une messe), sans être revêtu de la soutane et du surplis (*Inst. Clem.* VII). Par suite, une femme, fut-elle religieuse et sacristine, n'a pas, suivant les règles liturgiques, le droit de pénétrer dans le sanctuaire pendant l'Exposition du T. S. Sacrement. Il faut donc, quand il s'agit de changer les cierges ou de renouveler la parure, recourir, autant que possible, à l'aumônier, à un clerc ou au moins à un enfant de chœur, revêtu du surplis. On ne pourrait tolérer les services d'une sacristine, dans un pareil cas, que s'il est impossible d'avoir même un servent de messe.

On n'oubliera pas non plus que la S. Congrégation des Rites a prescrit d'allumer les cierges en commençant, du côté de l'Épître, par celui qui est le plus rapproché de la croix et en terminant par le plus éloigné. Au contraire, pour les éteindre, on commence, du côté de l'Évangile, par le cierge le plus éloigné et on termine par le plus rapproché de la croix (SRC. n. 4198 ad 9). De la même façon, le sacristain ne doit pas ouvrir le Missel, sauf pour la messe solennelle (avec diacre et sous-diacre), mais il le

dépose fermé, sur le coussin ou le pupitre, en tournant la tranche vers le tabernacle (SRC. nn. 2572 ; 3448 ad 14).

Pour plus de précision et pour répondre plus directement à la question posée, voici comment doivent se comporter un sacristain et une sacristine, quand ils allument les cierges et arrangent la parure à l'autel de la Sainte Réserve.

Si le sacristain ou l'enfant de chœur doit se rendre à l'autel de l'Exposition (ce cas ne devrait pas se présenter pour une sacristine), il doit d'abord faire la gèneuflexion à deux genoux *in plano* en arrivant au bas du marchepied, puis monter à l'autel, non pas par l'avant, mais de côté ou par le bout. Quand il a fini son travail, s'il doit aller ensuite de l'autre côté, il ne s'y rend pas en traversant sur le palier, mais il lui faut descendre de l'autel par le bout et, se tournant de façon à ne pas montrer le dos au Saint Sacrement, il va faire une gèneuflexion *in plano* devant le milieu de l'autel pour y monter ensuite par l'autre bout. Pour retourner à la sacristie, il descend de l'autel par le côté, fait la gèneuflexion à deux genoux *in plano* et sort du chœur.

Dans le cas où le sacristain est déjà au chœur et, de même, quand il doit monter plusieurs fois à l'autel sans sortir du sanctuaire immédiatement après, il ne fait alors qu'une gèneuflexion simple *in plano* avant de monter à l'autel et aussitôt après en être descendu (SRC. n. 2682 ad 47 et 49).

Quand le Saint Sacrement est simplement renfermé dans le tabernacle, le sacristain et la sacristine font également la gèneuflexion simple *in plano*, chaque fois qu'ils entrent au chœur ou qu'ils en sortent et chaque fois qu'ils passent devant le tabernacle ; mais ils ne font pas d'autre gèneuflexion quand ils montent à l'autel ou en descendent, en se rappelant qu'ils ne doivent jamais le faire par le milieu, mais par côté (en avant ou au bout). Quand ils sont sur le palier et qu'il leur faut traverser de l'autre côté de l'autel, ils ne doivent pas gèneuflecter sur le haut du marchepied, mais descendre au bas des marches, faire la gèneuflexion *in plano*, au milieu, et remonter à l'autel par l'autre côté.

A titre d'exemple et pour terminer, voici comment M. l'abbé E. Bourque décrit la manière d'allumer les cierges dans son *Cérémonial des Enfants de Chœur* : « Pour allumer les cierges

de l'autel, on commence du côté de l'épître par le cierge le plus rapproché de la croix, et, en continuant de ce côté, on finit par le plus éloigné. On fait ensuite la génuflexion au centre sur le pavé et on passe au côté de l'évangile où l'on commence de nouveau par le plus rapproché de la croix. — Pour éteindre les cierges, on commence du côté de l'évangile par le cierge le plus éloigné de la croix, et l'on finit par le plus rapproché. Après génuflexion au centre sur le pavé, on passe ensuite au cierge le plus éloigné du côté de l'épître ».

Nulle part, il n'est question, pour les sacristains et pour les sacristines, de faire la génuflexion sur le palier ; mais toujours et partout il est prescrit de la faire *in plano*.

Montréal

MOÏSE ROY, S.S.S.

COMPTE RENDU

CLÉNET, BASILE, *Gloire à Notre-Dame, reine de France*. Montréal, Librairie Granger Frères, 1946. 19cm. 205pp. \$ 1.00.

Depuis que Louis XIII en 1638 a consacré la France à Marie, la France est devenue son royaume privilégié. L'histoire et les faits sont là pour l'attester. Bien des fois, en effet, la Reine du ciel et de la terre s'est montrée en différents endroits pour donner des conseils opportuns, écarter les dangers et procurer les secours nécessaires. Il est intéressant de lire ce volume pour connaître ce que Marie a fait pour la France et ce que la France a fait pour Marie. Chaque pèlerinage, chaque sanctuaire en l'honneur de Marie, ancien et nouveau, en donnent la preuve. On a dit de ce volume qu'il est une petite somme des bontés de Marie pour la France.

VILLENEUVE, CARDINAL J.-M.-R., O.M.I., *Le Baptême, Grâce baptismale, éléments sacramentels, Rites liturgiques. Instructions prononcées en la basilique-cathédrale de Québec*. Montréal, Fides, 1946. 19cm. 247pp. \$ 1.25.

A la demande générale, les Éditions Fides viennent de réunir en un seul volume les trois plaquettes de feu S. Ém. le cardinal Villeneuve sur le baptême. Ce volume mérite une large diffusion car il est appelé à mieux faire comprendre aux fidèles les beautés et les grandeurs du saint baptême qui nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise et héritiers du ciel. Les prédicateurs et les professeurs d'instruction religieuse auront tout intérêt à s'en servir pour raffermir leurs connaissances sur les rites, la grâce et les éléments du saint baptême.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

LE DEVOIR MISSIONNAIRE DE TOUT CHRÉTIEN

Chaque année, dans toutes les églises paroissiales du monde entier, on célèbre la messe votive pour la Propagation de la Foi; un sermon sur le sujet est donné aux fidèles et la générosité de tous est sollicitée en faveur de la grande œuvre apostolique : c'est le « dimanche des Missions ».

Ne serait-ce pas répondre fidèlement à l'esprit de l'Église que de consacrer toute cette semaine aux Missions, d'en faire la « semaine des Missions », d'y orienter vos prières, vos sacrifices et vos pensées ? Peut-être alors que l'Esprit-Saint, aidé d'un bon examen de conscience, dévoilerait une déficience dans votre vie chrétienne, mettrait en lumière un égoïsme spirituel inconscient, et vous révélerait un DEVOIR missionnaire sublime, qu'une aumône annuelle, fût-elle très généreuse, ne saurait acquitter et qui, lorsqu'on l'a compris, se transfigure rapidement en un splendide idéal de vie.

L'origine de ce devoir missionnaire est intimement lié à la doctrine si riche du corps mystique du Christ qui est l'Église.

Dans le plan éternel de Dieu, l'humanité entière, par le Christ, dans le Christ et avec le Christ doit rendre à Dieu toute la gloire et tout l'honneur qui lui est dû afin de recevoir par le même Médiateur unique, abondance de grâces et participation au bonheur éternel de Dieu même. « Dieu, dit saint Paul, nous a fait connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, de RECAPITULER TOUT DANS LE CHRIST, soit les choses qui sont dans les cieux, soit celles qui sont sur la terre »¹.

Or le Christ n'est resté sur la terre que 33 années, et même de son vivant ne groupa autour de lui qu'un petit nombre de disciples. Si donc il peut dire avec vérité, en quittant physiquement notre terre : Tout est consommé, j'ai accompli, ô Père l'œuvre pour laquelle vous m'avez envoyé, il n'en est cependant qu'au premier acte de son œuvre totale.

1. Éphés 1, 9-10.

Il est parti, et pourtant il est aussi demeuré, présent et uni intimement à son Église jusqu'à la consommation des siècles. C'est dans cette Église, sa continuatrice, son Corps mystique, comme un autre lui-même, en elle, par elle et avec elle qu'il veut achever son œuvre de tout ramasser l'humanité en lui pour la donner à Dieu. Voilà l'origine profonde du grand devoir missionnaire de l'Église : Se répandre et s'augmenter jusqu'à rejoindre les dimensions de toute la terre ! Que toute la terre soit, pour Dieu, une seule Église, un seul Christ mystique !

* * *

Une première conséquence découle immédiatement de ces dogmes fondamentaux de notre Christianisme. L'Église, c'est le Pape, c'est la hiérarchie, mais l'Église aussi c'est vous. Vous êtes par le fait même de votre incorporation à l'Église des membres de cette Église. Vous n'avez pas le droit d'être des membres inutiles, oisifs, parasites, car Jésus-Christ a *besoin de vous*. « Il est tout à fait évident, remarque Pie XII, que les fidèles ont absolument besoin de l'aide du divin Rédempteur, puisque lui-même a dit : Sans moi vous ne pouvez rien faire, et que selon la doctrine de l'Apôtre tout l'accroissement de ce Corps mystique pour son édification dérive de sa tête, le Christ. Il faut pourtant maintenir, bien que cela paraisse vraiment étonnant, que le Christ requiert le secours de ses membres... Il veut recevoir l'aide des membres de son Corps mystique pour accomplir l'œuvre de la Rédemption. Cela ne provient pourtant pas de son indigence et de sa faiblesse, mais plutôt de ce que lui-même a pris cette disposition pour le plus grand honneur de son Épouse sans tache. Tandis qu'en mourant sur la Croix, Il a communiqué à son église, sans aucune collaboration de sa part le trésor sans limite de sa Rédemption; quand il s'agit de distribuer ce trésor, non seulement il partage avec son Épouse immaculée l'œuvre de la sanctification des âmes, mais il veut encore que celle-ci naisse pour ainsi dire de son travail. Mystère redoutable, certes, d'ajouter le Saint-Père, et qu'on ne méditera jamais assez : LE SALUT D'UN GRAND NOMBRE D'ÂMES DÉPEND DES PRIÈRES ET DES MORTIFICATIONS VOLONTAIRES, SUPPORTÉES A CETTE FIN, DES MEMBRES DU CORPS MYSTIQUE DE JÉSUS-CHRIST »².

2. Encyclique *Corporis mystici*, 29 juin 1943.

Une deuxième conséquence de votre qualité de membre de l'Église c'est que vous devez aimer cette Église, et l'aimer comme Jésus-Christ l'a aimée. Si chacun des membres en effet, n'aime pas le Corps entier et ne concoure pas à son accroissement et à son perfectionnement, il cause même sa propre mort. Le Christ a aimé son Église. « Il n'est aucun moment dans la vie de notre Rédempteur, où il n'ait travaillé jusqu'à s'épuiser de fatigue, encore qu'il fût le Fils de Dieu, pour fonder son Église et l'affermir : depuis son Incarnation, alors qu'il jetait les premières bases de l'Église, jusqu'au terme de sa course mortelle, par les exemples les plus resplendissants de sa sainteté, par sa prédication, par ses conversations, ses appels, ses institutions »³.

Comme le Christ, vous devez donc aimer l'Église, bien plus, aimer le Christ en elle, et vouloir qu'il grandisse et s'accroisse en elle jusqu'aux proportions du monde entier.

Une objection pourrait cependant s'élever contre cette conclusion : je dois aimer l'Église, c'est juste ; mais ceux qui sont en dehors de l'Église ne sont précisément pas des membres de l'Église. Jésus-Christ aima les hommes ; non seulement il leur voulut du bien, mais le signe de son amour, dit saint Jean, fut qu'il donna jusqu'à sa vie pour eux⁴. Il aima les siens qui étaient dans le monde et il les aima jusqu'à la fin⁵. Mais la caractéristique de l'amour de Jésus pour nous ce n'est pas seulement qu'il soit mort pour nous, mais c'est aussi, selon les paroles de l'Apôtre des Gentils, qu'il est mort pour nous alors que nous étions pécheurs⁶. Il nous a aimés avant même de nous incorporer à Lui, et c'est parce qu'il nous a aimés qu'il nous a unis à Lui, et c'est parce que nous étions déjà ses frères par vocation qu'il nous a aimés. « Le véritable amour de l'Église exige donc non seulement que nous soyons dans le Corps lui-même membres les uns des autres, pleins de mutuelle sollicitude, ... mais il exige aussi que dans les autres hommes non encore unis avec nous dans le Corps de l'Église, nous sachions reconnaître des frères du Christ selon

3. *Ibid.*

4. I Jean 3, 16.

5. Jean 13, 1.

6. Rom 5, 8-9.

la chair, appelés avec nous au même salut éternel »⁷, afin qu'eux aussi aient la vie et l'aient en abondance⁸.

Que cet amour de nos frères encore assis dans les ténèbres de la mort se rattache à cet amour fraternel, troisième conséquence de notre incorporation à l'Église, la parabole du Bon Samaritain le prouve à l'évidence. Le trait distinctif des chrétiens doit être la charité ; or, dit le grand Pape des Missions, Pie XI, pouvons-nous témoigner à notre prochain une charité plus grande et plus remarquable qu'en l'arrachant aux ténèbres de la superstition et en l'instruisant de la véritable foi du Christ ? Ce mode de charité surpasse les autres œuvres et manifestations de la charité autant que l'esprit l'emporte sur les matières, le ciel sur la terre, l'éternité sur le temps »⁹.

Apprécions-nous à sa juste valeur le don précieux de la foi, les bienfaits incomparables de notre union mystérieuse à Jésus-Christ, les promesses surabondantes dont nous sommes dépositaires par le fait même de membres de l'Église ? Et ce don ne l'avons-nous pas reçu gratuitement, sans aucun mérite de notre part ? Comme donc nous avons reçu gratuitement, donnons aussi gratuitement¹⁰. La simple et élémentaire reconnaissance nous y oblige.

Et maintenant, un bref examen de conscience. Considérons notre responsabilité. N'est-il pas troublant de songer que le Christ étant mort pour tous, Dieu appelant tous les hommes à faire partie de l'Église, et cette Église vivant solidement depuis 19 siècles, plus de la moitié de la population mondiale reste encore privée du bienfait qui est nôtre ? A qui est la faute ? Pas au Christ, il a mérité une abondance de grâces plus que suffisante. Pas au vicaire du Christ dont les nombreuses encycliques missionnaires sont autant de claxons d'alarmes. Serait-ce alors la faute du clergé oublieux des graves avertissements du Saint Père : « Ne vous laissez arrêter ni par le petit nombre de vos clercs ni par les nécessités de votre diocèse ; qu'aucune considération ne vous décourage ni ne vous détourne de donner votre

7. Encycl. *Corporis Mystici*.

8. Jean 10, 10.

9. Encyclique *Rerum ecclesiae*.

10. Mat. 10, 8.

consentement... Supportez de bon cœur, à l'occasion, pour l'amour du Christ et des âmes, la perte de quelqu'un de vos clercs si vraiment on peut dire que c'est une perte¹¹. Écoutez aussi les graves paroles de Pie XII et battez s'il y a lieu, sur votre poitrine d'abord, votre culpé. « Que beaucoup, hélas ! errent encore loin de la vérité catholique et ne veulent pas céder au souffle de la grâce divine, la raison en est que non seulement eux-mêmes mais les chrétiens également, n'adressent pas à Dieu à cette fin des prières plus ferventes »¹².

* * *

Comment s'acquitter de ce redoutable devoir missionnaire ? D'abord par la prière. Demandez donc au maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers, accompagnez ces ouvriers sur leur champ apostolique, tout comme la petite Thérèse offrait les pas douloureux de sa marche quotidienne pour les missionnaires fatigués. « Les missionnaires auront beau se dépenser pour amener les païens à la religion catholique, verser leurs sueurs et même leur sang ; ils auront beau faire appel à tout leur savoir leur habileté, à tous les moyens humains, si la grâce de Dieu ne touche les cœurs des infidèles pour les attendrir et les attirer vers lui, les hérauts de l'Évangile n'obtiendront rien : tous leurs efforts aboutiront à néant »¹³.

Un deuxième moyen, c'est de vivre une bonne vie chrétienne. Vous connaissez la terrible et consolante responsabilité du scandale et du bon exemple. Entre vous et votre entourage, il y a influence nécessaire que vous ne pouvez pas éviter. Vous ne vous sauvez pas seuls, comme vous ne vous damnez pas seuls. Par la communion des saints, cette interdépendance existe aussi entre tous les membres du Corps mystique. Que vous le vouliez ou non, votre degré de vie chrétienne a de l'influence sur les autres membres du Corps mystique, et aspect consolant de cette vérité, vous pouvez, sans franchir aucune distance, tout aussi bien aider le missionnaire dans le pays le plus reculé du monde que ceux de votre maison.

11. PIE XII, Épître encyclique *Saeculo exeante*. 13 juin 1940, citant Pie XI, *Rerum ecclesiae*.

12. Encyclique *Coporis mystici*.

13. Encyclique *Rerum ecclesiae*.

Enfin, le sacrifice et la souffrance. Rien de bien ne se fait sans sacrifice, et les âmes s'achètent au prix de la croix. L'exemple fut donné d'assez haut pour qu'il soit indéniable. Ames souffrantes, vous vous êtes peut-être demandé déjà : « Pourquoi Dieu me fait-il tant souffrir ? Je n'ai rien fait ?... » On vous a dit que c'était un dessein très sage de la volonté de Dieu. Mais quel est-il ce dessein ? Ne serait-ce pas justement une vocation spéciale de Dieu ? Ne seriez-vous pas des membres choisis du Christ pour jouer un rôle important dans son Corps mystique ? L'importance du rôle se mesure au degré de croix. Votre Chef, Tête du Corps mystique, a dû subir toute l'horreur du supplice entier. Vous donc réjouissez-vous dans vos tribulations, car appelés à compléter dans votre chair ce qui manque à la Passion du Christ pour son Corps qui est l'Église, selon les paroles de l'Apôtre¹⁴, plantez dans votre vie bien solidement votre devoir missionnaire, et faites-en votre idéal de vie, le plus sublime que Dieu ait pu accorder aux hommes, car c'est le plus semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, le premier, l'éternel et le plus grand missionnaire de Dieu.

Montréal

RAYNIER-MARIE CHABOT, O.F.M.

COMPTE RENDU

CAYRÉ, F., DE CORTE, M., DESCOQS, P. DUBARLE, D., JOLIVET, R., THIBON, G., VERNEAUX, R., L'EXISTENTIALISME. (Archives de Philosophie.) Paris, Téqui, 1947. 23cm. 200pp. 255fr.

La Revue de Philosophie qui, depuis un demi-siècle, s'est toujours montrée soucieuse de tenir ses lecteurs au courant des mouvements de la pensée contemporaine et de confronter ceux-ci avec la philosophie chrétienne vient de publier une étude sur l'existentialisme. Cette étude, faite par des spécialistes, se présente comme un instrument de travail de premier ordre pour ceux qui désirent connaître les principales formes de l'existentialisme français.

PLUS, RAOUL, S.J., *Comment présenter le Christ à notre temps.* Paris, Spes, 1947. 19cm. 158pp. 65fr.

Ce livre s'adresse d'abord aux prêtres chargés du ministère de la parole et de la direction des âmes. Il s'adresse aussi à tous ses collaborateurs : parents, éducateurs et apôtres laïques. Il enseigne d'une façon pratique comment présenter le message du Christ et la manière dont chacun peut et doit l'insérer dans son existence et dans celle des autres.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

14. Colos 1, 24.

TÉMOIGNAGE EN FAVEUR DE NOS ÉCOLES

La lutte en faveur de nos écoles au Manitoba n'apporte pas toujours que des épreuves. Il arrive au contraire que des témoignages de supériorité leur soient décernés par ceux-là qui, en raison de leurs fonctions officielles, devraient les boudier.

Nous voudrions souligner brièvement ici l'hommage qu'un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation du Manitoba vient de rendre à nos religieuses enseignantes.

L'occasion lui en fut fournie par la cérémonie de la collation des diplômes qui se déroula à l'Académie Ste-Marie la semaine dernière.

Invité à prononcer l'allocution de circonstance en cette occasion, M. Andrew Moore, B.A., B.Sc., L.L.B., D.Ph., inspecteur des écoles supérieures de Winnipeg, en profita pour souligner l'excellente éducation que les écoles privées et les institutions dirigées par les religieuses donnent à leurs élèves. Il fit, en particulier, l'éloge de l'Institut Collégial Saint-Joseph, où il exerça ses fonctions d'inspecteur pendant plusieurs années. Après avoir avoué qu'au début de sa carrière il entretenait des doutes sur l'utilité des écoles privées, il confessa qu'il était maintenant convaincu de leur nécessité. « Il est regrettable, ajouta-t-il, que de telles écoles ne reçoivent pas d'allocations du gouvernement. Mais par ailleurs, dit-il, leur existence empêche l'Éducation de devenir un monopole d'État . . . Si une telle chose se produisait, conclua-t-il, le niveau général de l'éducation serait abaissé... »

Le Docteur Moore est un vétéran de l'enseignement au Manitoba. Il jouit d'un prestige considérable dans les milieux éducationnels, non seulement dans notre province, mais même à l'étranger. L'éloge qu'il a fait, vendredi soir dernier, de nos écoles séparées et des institutions dirigées par nos religieuses mérite donc doublement d'être souligné.

Il n'est pas trop tôt pour que l'on commence à reconnaître l'œuvre extraordinaire que les religieuses enseignantes ont accomplie chez nous. La déclaration de M. Moore aidera peut-être les catholiques de langue française à apprécier davantage le rôle que les religieuses ont joué parmi eux.

Il faut reconnaître que les nôtres n'ont jamais été bien prodigues de compliments à l'égard des communautés religieuses de femmes. Ils ont trop facilement pris pour acquis que les religieuses devaient travailler dans l'ombre, souvent pour un salaire que n'accepterait même pas un concierge. Rarement a-t-on souligné l'œuvre extraordinaire que ces femmes courageuses avaient réalisée dans l'Ouest canadien.

Et cependant, après nos mères de famille, les religieuses ont été les premières artisanes de notre survivance religieuse et nationale dans les provinces de l'Ouest.

En effet, quoiqu'elles vinssent pour la plupart de la province de Québec, elles se sont vite adaptées aux conditions spéciales — et combien onéreuses — que leur imposait notre double système scolaire. Elles ont compris que pour exercer un apostolat efficace dans les écoles manitobaines, bien plus, pour y être simplement tolérées, elles devaient posséder un diplôme de la seule école normale reconnue par la province. Et on en a vu, ayant déjà à leur crédit plusieurs années d'expérience dans l'enseignement, reprendre le chemin de l'École normale pour obtenir le certificat qui leur assurerait une « paix relative » dans l'exercice de leur profession et les placerait sur un pied d'égalité avec leurs compagnes laïques. Elles n'ont guère boudé les méthodes modernes d'enseignement ; elles s'en sont même fait les pionnières. Elles ont enseigné le programme officiel du Département, puis elles y ont ajouté celui de l'Association d'Éducation. Leurs élèves ont obtenu des succès marquants aux examens de l'un et de l'autre. Un nombre toujours croissant écrivent et parlent parfaitement les deux langues officielles du pays, et se classent parmi les premiers dans les études universitaires qu'ils poursuivent à la sortie de l'école publique.

Nous l'avons déjà écrit : « Si nous parlons encore le français au Manitoba, il faut en attribuer le mérite en premier lieu à ces admirables instituteurs et institutrices qui se sont imposé la tâche d'enseigner un double programme sans en attendre en retour aucune récompense terrestre. »

Il convient de profiter de l'incident que nous avons relaté plus haut pour souligner de nouveau ce dévouement.

(La Liberté et le Patriote)

L. L.

UN BON APOSTOLAT : SA NÉCESSITÉ

« Un bon apostolat ». C'est en ces termes que Son Exc. Mgr Roncalli, nonce en France, caractérisait les efforts entrepris pour susciter de nombreuses et saintes religieuses¹.

De fait, l'état religieux, au sens plein du mot, demeure le moyen idéal d'atteindre la plus éminente perfection. Sa sainteté le pape Pie XII le rappelle avec force, dans la constitution même qui crée les Instituts Séculiers. (*Provida Mater* VCR, 6, p. 34, 1947).

Il garde également toute sa valeur apostolique. Il faut saluer avec joie et sans arrière pensée, l'apparition de nouveaux groupes de travailleurs dans les champs du Père de famille, car la moisson est surabondante et les ouvriers toujours trop rares : mais, on se tromperait totalement si on pensait que ces nouvelles équipes et leurs méthodes nouvelles, rendent les religieuses inutiles.

Leur concours reste toujours aussi indispensable. Que ferait, sans elles, le clergé paroissial ? Que feraient également les missionnaires ?

Il semble même que les circonstances actuelles les rendent plus nécessaires que jamais, car les appels à leur dévouement deviennent chaque jour plus nombreux et plus pressants, qu'il s'agisse d'écoles, de dispensaires ou d'œuvres d'apostolat ; qu'il s'agisse de pays chrétiens ou de pays païens. Il n'est pas jusqu'aux mouvements d'Action Catholique qui ne recourent sans cesse à elles, ouvrant à leur sollicitude des horizons nouveaux.

Et qui pourrait mesurer l'appoint des cloîtres au magnifique effort missionnaire des temps modernes ? L'Église n'a-t-elle pas choisi une carmélite, la petite Thérèse de Lisieux, pour patronne des missions ?

Il n'y a donc pas à hésiter, l'intérêt des âmes et la gloire de Dieu exigent la multiplication des bonnes religieuses. Vus de cette hauteur, les efforts tentés pour les rendre toujours plus nombreuses apparaissent vraiment comme un bon apostolat.

1. Lettre à l'auteur de l'article à propos de son ouvrage : *Aux Religieuses, Vocations.*

Ce que nous disons des religieuses ne vaut pas moins, et peut-être davantage, pour les religieux non prêtres, auxiliaires si précieux du clergé. Toutefois, l'auteur se place au point de vue des religieuses car il lui est plus familier. L'application aux religieux se fera d'elle-même.

*

L'URGENCE de cet APOSTOLAT. En 1923-24, la revue « Prêtre et Apôtre » publiait deux articles intitulés : Un cri d'alarme. Il s'agissait de la diminution des vocations de religieuses, diminution si inquiétante que l'auteur y voyait avec raison un véritable péril. La Vie Spirituelle, La Documentation catholique, L'Ami du Clergé se firent l'écho de ce cri d'alarme.

Depuis, la situation ne s'est pas améliorée, tant s'en faut, elle s'est plutôt aggravée.

En France la pénurie devient tragique. Les Congrégations abandonnent un grand nombre de postes ; pourtant, malgré ces douloureux sacrifices, le travail reste trop considérable. Dans les régions les plus favorisées elles-mêmes comme : l'Ouest, l'Alsace, le Nord, quelques diocèses du Sud et du Sud-Est, les Supérieures éprouvent la plus grande gêne à maintenir les œuvres existantes alors qu'il faudrait les développer.

A la rentrée de 1945, l'enseignement libre a refusé plus de 300,000 élèves, faute de ressources mais aussi faute de maîtres et de maîtresses.

La crise commence à se faire sentir jusqu'en Belgique, cette terre si riche en vocations et il semble bien que le Canada ne l'ignore pas complètement. Quant aux pays de missions, leurs besoins immédiats paraissent illimités.

Enfin, la question ne se pose pas seulement pour telle forme de vie religieuse : enseignante, hospitalière, elle se pose pour toutes ou presque. De fait, les cloîtres ne connaissent pas tous cette affluence que supposeraient certaines affirmations hâtivement généralisées. Il en est qui s'éteignent. De leur côté, des congrégations missionnaires notent un fléchissement de l'attrait vers les missions, et s'inquiètent à leur tour.

Ces multiples indices prouvent qu'il est plus que temps d'agir, si on ne veut pas s'y prendre trop tard. Ne l'oublions pas

en effet, une situation qui dépend de nombreux facteurs, comme celle des vocations religieuses, peut évoluer lentement, voire imperceptiblement ; mais elle tend à le faire à une vitesse toujours accrue, par une sorte de loi comparable à la loi de la chute des corps, et cela jusqu'à devenir irrésistible. Quand on s'en aperçoit, il est déjà trop tard pour y remédier efficacement.

Il serait donc très imprudent de se dire : notre recrutement est fort convenable, dès lors nous ne voyons pas la nécessité d'un effort sur ce point. On s'exposerait à regretter amèrement pareille insouciance et beaucoup plus vite qu'on ne le penserait. Les Anciens disaient : Principiis obsta... et l'expérience leur donne raison.

*

La NÉCESSITÉ de cet APOSTOLAT. Les vocations ne naissent pas d'elles-mêmes, elles exigent au contraire un effort intelligent et persévérant. Il faut avoir ce qu'on pourrait appeler « une politique des vocations ».

On pourrait multiplier les preuves et les témoignages. Bornons-nous à cet argument décisif : la nécessité des efforts humains découle des lois providentielles les mieux établies.

D'après S. Thomas, il faut distinguer dans le plan divin la conception et l'exécution. Dans sa *conception*, il dépend de Dieu seul. Parmi les innombrables possibilités qui s'offrent à lui, Dieu seul détermine celle qu'il réalisera. Mais, pour l'*exécution*, il emploie ses créatures ; non par défaut de puissance, mais par une surabondance de sa bonté qui daigne associer les créatures à son œuvre. (S. Ia, Q. 22 a. 3).

Appliquons le principe à notre cas.

Dieu seul choisit les âmes destinées à la vie religieuse. Mais, pour que ces âmes connaissent et réalisent leur sublime vocation ; il fait appel au concours de diverses créatures, spécialement de celles dont c'est le rôle normal et le devoir d'état : parents, prêtres, éducateurs. C'est par eux qu'il donne les aptitudes exigées de la vie religieuse et inspire l'idée de l'embrasser. C'est à ses représentants qu'il confie le soin de juger de la valeur des vocations et de leur acceptation dans les divers Instituts.

Loin donc de s'opposer à l'ordre divin, l'intervention humaine en fait partie. Elle est exigée par Dieu. Sans elle, la plu-

part des vocations ne pourront éclore, ou se faneront lamentablement comme des fleurs privées de lumière et de chaleur.

S'il n'en était pas ainsi, on ne saurait expliquer ni les pressantes exhortations à favoriser les vocations, ni les multiples œuvres instituées en leur faveur. Le saint pape Pie X aurait-il affirmé : « S'il est vrai que la vocation vient de Dieu, il n'est pas moins vrai que Dieu daigne se servir des créatures pour réaliser les desseins de son éternelle Sagesse. »

Comprendrait-on davantage le Droit Canon, qui résume pourtant la pensée de l'Église et l'expérience des siècles, lorsqu'il ordonne : « Que les prêtres s'ingénient à découvrir les enfants qui portent des indices de vocation, les forment à la piété et aux sciences, mettant tout leur souci à développer en eux les germes de vocation sacerdotale. » (Can. I. 353)².

Sables d'Olonnes

P. LORET, C.Ss.R.

COMPTE RENDU

LEFEVRE, DOM GASPARD, O.S.B., *Les Magnificences du Précieux-Sang. Toute l'année liturgique sous l'angle rédempteur*. Mont-Laurier, Monastère du Précieux-Sang, 1947. 19cm. 560pp. \$ 2.25.

Ce volume a pour but de proclamer les magnificences du Précieux-Sang. Chaque jour de l'année nous fournit une méditation sur le Précieux-Sang. Pour le cycle temporal, l'auteur met le Précieux-Sang en rapport avec les mystères du Christ ; pour le cycle sanctoral, il laisse parler les saints ou les docteurs en citant les plus beaux passages de leurs œuvres ou donne des exemples de leur vie. Aux jours fériés, il fait l'exposé de la doctrine du Précieux-Sang, en sorte que nous avons une somme des magnificences du Précieux-Sang. Les âmes religieuses auront tout profit à l'utiliser pour leur méditation.

MAIRE, ÉLIE, *Trois gueux du Seigneur : Benoit Labre, Charles Maire, Germain Nouveau*. (Les Grands Serviteurs de Dieu). Montréal, Fides, 1947. 19cm. 208pp. \$ 1.00.

Ce livre raconte la vie étrange et passionnante de trois mendiants en quête de sainteté. L'impression est réconfortante. Ces trois êtres humains qui ont trouvé le bonheur dans la misère, la faim, la soif, le froid et la pauvreté montrent que le véritable bonheur est à la base de la vertu.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

2. On ne saurait indiquer ici ni les limites de cet apostolat ni la prudence qu'il exige. L'auteur se permet de renvoyer à son ouvrage : VOCATIONS. La Vie des Com. le signale à la librairie dominicaine : 4710, boul. Décarie, Montréal.

CONGRÉGATION DES FILLES DE LA CROIX

L'Institut des Filles de la Croix, appelées aussi Sœurs de Saint-André, fut fondé au diocèse de Poitiers (France), au lendemain de la Révolution de 1789.

Les ruines morales qu'elle avait amoncelées émurent le cœur d'un digne prêtre, André-Hubert Fournet, curé de Maillé. Pour rendre Dieu au peuple et le peuple à Dieu, il comprit qu'il fallait d'abord conquérir l'enfance en lui procurant le bienfait d'une éducation chrétienne, puis s'attacher à soulager les misères physiques des malheureux afin de toucher plus aisément leurs cœurs.

Devant la grandeur de la tâche qui s'offrait, il pria le Seigneur de multiplier autour de lui les dévouements ; la Providence l'exauça pleinement en lui envoyant celle qui devait seconder ses desseins apostoliques et devenir la fondatrice des Filles de la Croix : Élisabeth Bichier des Âges.

L'Église a reconnu l'héroïcité des vertus de ces Fondateurs en les plaçant au rang des Saints. André-Hubert Fournet a été canonisé le 4 juin 1933. Au jour du centième anniversaire de la mort de celui-ci, le 13 mai 1934, Élisabeth Bichier était proclamée Bienheureuse, et le 6 juillet dernier, elle a reçu les honneurs suprêmes de la canonisation.

Le but de la Congrégation est donc de servir Dieu par les œuvres d'un apostolat qui s'exerce plus particulièrement soit auprès des enfants, soit au chevet des malades. Mais le secret d'un apostolat vraiment fécond étant une grande union à Dieu, les Filles de la Croix doivent s'appliquer à une vie intérieure profonde qui est « l'âme de toutes leurs œuvres extérieures » (Const.). Elles espèrent, en cultivant cette vie d'oraison, conserver le cachet religieux que désirait leur sainte Fondatrice lorsqu'elle disait : « Comme un chérubin qui descendrait du ciel, une Fille de la Croix ne doit se montrer que pour inspirer des pensées saintes, élever les esprits aux choses divines, faire adorer et bénir Dieu ».

En 1829, l'Institut fut honoré d'un bref laudatif ; en 1867, Sa Sainteté Pie IX lui donna l'approbation canonique, et Sa

Sainteté Pie X approuva définitivement ses Constitutions en 1911.

La Congrégation, fondée d'abord pour Maillé et les paroisses environnantes, s'étendit bientôt au diocèse de Paris, puis à d'autres parties de la France. A la mort de la Fondatrice elle possédait une centaine de maisons. Ce mouvement d'expansion ne fit que continuer. Actuellement l'Institut est répandu en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Argentine et au Canada. De plus, deux missions ont été fondées en Chine depuis 1934.

C'est en 1904 que les Filles de la Croix arrivèrent au Canada où Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, les accueillit avec une bonté digne de son grand cœur. Malgré cela, les débuts furent marqués du sceau de la croix. Mais les Sœurs, habituées à la regarder comme leur mère et sachant qu'elle est un gage de fécondité, acceptèrent joyeusement les difficultés inhérentes à toute œuvre qui commence. Peu à peu, elles se firent au climat, aux habitudes de leur pays d'adoption. Plusieurs religieuses durent se familiariser davantage avec la langue anglaise et suivre les cours de l'école normale de la province afin d'être aptes à diriger les écoles qu'on voudrait leur confier. Ces fondations ne tardèrent pas à leur être offertes. Ce fut d'abord la paroisse de Saint-Malo où le curé construisit le couvent de ses propres mains ; les enfants n'ont cessé de venir de plus en plus nombreux bénéficier du zèle de leurs dévouées maîtresses. Puis une deuxième fondation fut faite à Saint-Maurice de Bellegarde, en Saskatchewan. La troisième fut celle de Saint-Adolphe qui, grâce à sa proximité de Winnipeg, fut choisie pour devenir la maison centrale des Filles de la Croix au Canada. 1914 et 1915 virent les fondations de Willow Bunch et de Laffèche dans les vastes plaines de la Saskatchewan qui se colonisaient rapidement. Au bout de quelques années, ces couvents durent être agrandis pour recevoir les nombreux enfants, externes et pensionnaires, auxquels les familles étaient heureuses de pouvoir procurer une éducation foncièrement chrétienne si nécessaire dans ces milieux à majorité protestante.

La fondation suivante fut faite à Winnipeg, non cette fois pour y ouvrir une école, mais pour offrir un foyer protecteur aux jeunes normaliennes éloignées de leur famille. Cette maison a vu

également la création de la Ligue des Institutrices Catholiques de l'Ouest et du Bulletin qui en est l'organe. Puis l'enseignement du catéchisme aux enfants italiens de la ville vint donner aux Sœurs une nouvelle occasion d'exercer leur apostolat. La Salle, Aubigny et Saint-Claude, dans le Manitoba, complètent le nombre des maisons des Filles de la Croix au Canada.

Jusqu'en 1938, les novices canadiennes allaient à la Maison-mère de La Puye (France) recevoir leur formation religieuse aux lieux mêmes sanctifiés par saint André-Hubert et la Bienheureuse Élisabeth. La dernière guerre ayant rendu les voyages impossibles, on y vit une indication de la Providence d'ouvrir un noviciat à Saint-Adolphe. Puisse-t-il, selon l'expression du saint Fondateur lorsque fut inauguré le second noviciat de la congrégation, « devenir une pépinière de saintes ». Que de nombreuses vocations viennent s'abriter à l'ombre de la Croix, salut et vie du monde, pour y puiser l'amour et la générosité qui feront d'elles de vraies épouses de Jésus-Christ et des apôtres de son Cœur, pour la plus grande gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Saint-Adolphe

UNE FILLE DE LA CROIX.

COMPTE RENDU

MARIE-LOUISE DE S., *Un désir de Marie, La congrégation de Notre-Dame de Sion*. Paris, Lethielleux, 1947. 19cm. 233pp. 110fr.

Après l'exposé historique de la congrégation, l'auteur décrit la vie actuelle des Pères et des Sœurs de cette famille religieuse et donne de courtes notices sur les plus belles figures. Il est édifiant de lire la vie et les œuvres de ces deux convertis du judaïsme. Après la vague antisémite qui vient de sévir en Europe, ce livre ne manque pas d'actualité.

La pensée catholique. Cahiers de synthèse doctrinale. Paris, Téqui, 1947. (Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1947). 23cm.

Ces cahiers de synthèse doctrinale abordent les multiples problèmes qui se posent aujourd'hui dans les divers domaines des sciences religieuses, de la philosophie, de la littérature, de l'histoire, de la biologie et des arts. Ils visent à présenter aux prêtres, aux religieux et aux religieuses un ensemble d'information en rapport avec leur vie.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

DEUX AVIS SUR LES VACANCES

I

Je traduis de la REVIEW FOR RELIGIOUS (Vol. VI, No V) publié à St. Mary, Kansas, par les RR. PP. Jésuites du Collège St. Mary's, une lettre qui me semble étrange : Je voudrais connaître votre avis. Voici la lettre en question :

Dans votre dernière édition, on demandait à celles qui auraient des suggestions à faire au sujet des vacances des religieuses de donner leur idée. Puis-je vous soumettre la mienne ?

En parcourant la vie des Saints, je n'en ai jamais rencontrés qui aient pris des vacances. A nulle part avons-nous lu que la Sainte Vierge et Notre-Seigneur prenaient des vacances. sans doute, nous lisons dans l'Évangile que la Sainte Vierge a visité sa cousine Élisabeth, qu'elle est demeurée là trois mois ; mais c'était pour l'assister, la soigner, lui aider aux travaux du ménage, et non pour se reposer. Il n'est pas dit non plus que saint Joseph prenait des vacances. Il travaillait et peinait sans relâche à son établi de charpentier.

L'esprit du monde s'infiltré petit à petit dans notre vie religieuse actuelle. Avant longtemps, on réclamera probablement la semaine de quarante-huit heures ! On exposera que c'est nécessaire à la santé, à la conservation des forces nerveuses ; qu'on ne peut s'attendre que toujours on soit sous le joug des exercices spirituels et des œuvres sans un moment de repos. Enfin, que c'est bien trop pour la nature humaine.

Nous oublions que nous sommes venues en religion pour porter notre croix à la suite d'un Époux crucifié. Que nous avons voulu, de notre plein gré, être crucifiées avec LUI. Que nous, les choisies, nous devons jusqu'à un certain point, porter le poids de la chaleur avec Jésus, pour les âmes. Nous sommes-nous relâchées ? Avons-nous arraché un à un les clous qui nous liaient à la croix de nos saints engagements ? Nous avons promis d'être à JÉSUS sans défaillir, et c'est pour la vie ! Personne a posé alors les conditions de vacances annuelles !

Dans le temps on ignorait cette question. Quand nous songeons à la vie de labeur et de sacrifice de nos bien-aimées devancières, nous n'avons qu'à battre notre coulpe et à rougir de notre

faiblesse. Nos mères se levaient tôt et peinaient sans repos, tout le jour. On laissait les vacances pour les gens du monde qui ont les moyens d'en prendre. Ou plutôt, les vacances de nos fondatrices consistaient à se dépenser davantage pour le Christ. On allait jusqu'à l'exténuement dans le service du Roi.

Aujourd'hui, nos religieuses ne se demandent pas : « Qu'est-ce que je fais pour Notre-Seigneur ? Non, elles demandent : « Quand aurai-je mes vacances ? Combien de jours puis-je prendre ? Elles ne disent pas non plus : « Comment puis-je faire une bonne oraison ? mais bien : « Quand pourrai-je aller rendre visite à ma famille ? » Elles oublient encore que quand elles ont prononcé leurs vœux de religion, elles ont promis de quitter leurs parents, leurs amis, et de mourir au monde. Y sont-elles réellement mortes ?

Ce qui nous manque actuellement, ce ne sont pas des vacances. Nous avons besoin d'un retour à l'esprit religieux de nos devancières, de celles qui nous ont frayé la bonne route et sont allées recevoir la récompense promise à ceux qui ont tout quitté pour suivre JÉSUS.

(Signé : A SISTER)

II

Ma chère Sœur,

L'article signé « A Sister » et publié dans la « REVIEW FOR RELIGIOUS » m'a vivement intéressé. Il ne manque pas de valeur, et les réflexions qu'il émet sur l'esprit du monde s'infiltrant dans les communautés, sur les exigences outrées du relâchement des religieuses, ne sont hélas ! que trop justes ! Nous ne pouvons le nier : s'il y a encore beaucoup de ferveur chez les âmes consacrées, elle est le fait d'une élite peu nombreuse : en général, la loi du moindre effort, l'amour des aises et du confort dominant un peu partout.

De là à conclure qu'on doit refuser aux religieuses une ou deux semaines de vacances par année, cela me paraît moins admissible, surtout si l'on présente comme unique raison que « Notre-Seigneur, la sainte Vierge, saint Joseph, les Saints et nos devancières en religion ne prenaient pas de vacances ». L'argumentation est simpliste et devait nécessairement conduire à une conclusion rigoriste.

La question est beaucoup plus complexe, et je souhaiterais qu'elle fût traitée sous toutes ses faces, par des experts en matières de vie conventuelle, théologiens ou canonistes.

En attendant, et puisque vous désirez connaître mon opinion, je vous la donne ici, pour ce qu'elle vaut, écrivant au fil de la pensée, sans classement ni triage.

Quelques remarques d'abord, sur le document de « A Sister » :

1 — La Sainte Famille n'a pas pris de vacances... ? Assurément non, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Mais elle a pris la détente journalière convenable, ce doux repos du soir où la famille assemblée sur la terrasse de la maisonnette, devisait tranquillement des petits incidents du jour... y mêlant la note pieuse et le nom du Père des cieux. — Bien des religieuses — je le dis en passant pour y revenir — n'ont pas cette « vacance » journalière dont elles se contenteraient bien...

Même si la Ste Famille s'était privée des heures de repos, des visites agréables aux parents, de l'assistance aux joyeuses réunions d'amis (comme aux noces de Cana), ce ne serait pas un motif suffisant pour prohiber les vacances dans les communautés... Jésus, Marie, Joseph n'ont jamais couché sur de bons matelas ni mangé de pain blanc. Qui oserait soutenir que, pour les imiter, on doive se priver de ces choses ?

L'imitation de Jésus-Christ n'est pas une reproduction extérieure de ses faits et gestes, mais une participation à son esprit, à sa mentalité. Il s'agit donc de savoir au juste si les vacances qu'on prend dérogent à cette mentalité, à cet esprit du Christ, et non de les supprimer, sous prétexte que LUI, le divin Modèle, n'a pas pris de vacances.

2. — Et cela m'amène à croire que la religieuse opposée à ce point aux vacances, a dû être témoin de déplorables abus à ce sujet. Je me suis laissée dire qu'aux États-Unis, des religieuses prennent leurs vacances à peu près de la même façon que les séculiers : endroits de villégiature à leur choix, fallût-il loger occasionnellement dans des hôtels ; bains salins, lorsqu'on est près de la mer ; randonnées de tourisme en auto ou autrement. Si cela existe, c'est qu'il y a atrophie complète du sens religieux

dans les Communautés où les supérieures permettent ou tolèrent de telles choses. On comprend que des religieuses ferventes s'opposent à de pareils abus et, ne voyant pas d'autre remède, souhaitent qu'on supprime tout simplement les vacances qui en sont l'occasion.

Certaines communautés, sans aller aussi loin, autorisent leurs sujets à prendre leurs vacances annuelles dans leurs familles, ou en quelque maison de leur Institut mieux située, pour le grand air, la tranquillité, etc. Il en est où l'on peut faire quelques voyages d'agrément, des pèlerinages à des sanctuaires comme ceux de Ste-Anne-de-Beaupré et du Cap-de-la-Madeleine. — Nous n'en sommes pas là chez nous, et je souhaite que nous n'en venions jamais là. Pour ma part, ce n'est pas ainsi que j'entends les vacances d'une religieuse. Comme ma seule opinion vaut peu, je vous donne sur ce point celle du Rév. Père Matéo, consulté par des supérieures générales auxquelles il donnait la retraite en 1945 :

« Ce qu'il faut penser des vacances des religieuses. Elles sont légitimes, et même souvent nécessaires. Prises dans les communautés, elles sont dans l'ordre : plus de repos, meilleure nourriture... Vacances dans les familles, jamais ! C'est contre l'esprit religieux. C'est une nouveauté d'Amérique et du Canada. On ne trouve jamais de tels abus dans les anciens ordres. Évitez les voyages d'agrément sous prétexte de repos... Des vacances prises dans d'autres maisons de votre communauté sont légitimes.

« Les Sœurs aux plages. La plage moderne est pire que le théâtre. Je ne l'accepte pas pour des religieuses, au risque même de passer pour n'être pas civilisé. De grâce, mes Sœurs, ne soyez pas civilisées de cette civilisation. Pas de libéralisme dans un domaine aussi délicat »¹.

Je me range à l'opinion du P. Matéo sur toute la ligne. Les vacances pour les religieuses sont légitimes, souvent même nécessaires. Mais à la condition qu'on les prenne comme il convient à des âmes consacrées à Dieu, non à la façon mondaine.

1. Ces citations sont extraites de notes prises à l'occasion de retraite prêchée par le R.P. Matéo.

C'est aux supérieures à y veiller de près. Ce qui est bon en soi, peut devenir mauvais par l'abus.

Le « fait » actuel des vacances pour les religieuses.

La plupart des Communautés religieuses, qui n'avaient pas à leur origine un temps déterminé pour les vacances annuelles des religieuses, ont aujourd'hui dans leurs coutumes celle d'accorder huit ou quinze jours de vacances à chaque religieuse en particulier. Y a-t-il là un indice de relâchement, d'esprit mondain ? Ne nous hâtons pas de l'affirmer.

Puisque les vacances ainsi comprises sont devenues un *fait* général, c'est qu'elles répondent à une situation générale, à un besoin actuel. Les Chapitres généraux qui ont ajouté cet article à leur Coutumier n'ont certes pas fléchi par faiblesse devant les réclamations plus ou moins fondées d'un certain nombre de leurs sujets. C'est après étude, prière et réflexion qu'ils ont cru devoir accorder cet adoucissement au régime de la vie religieuse.

Mieux que personne, les supérieures majeures des divers Instituts (car tous actuellement sont dans le même cas) savent que la majorité de leurs sujets ont à remplir une tâche qui les excède. Continuellement, elles sont en face du problème que leur pose l'extension rapide et le développement logique des œuvres entreprises, parallèlement avec la diminution des recrues au noviciat et le nombre grandissant des maladies et des déprimées auxquelles il faut mesurer la tâche.

Dans cette situation, il devient impossible à la plupart des religieuses valides de prendre les récréations journalières et les congés accordés par la Règle. On se donne sans compter, quitte à succomber à son tour sous le faix. Les supérieures, qui ont le devoir de veiller sur la santé physique et le bien-être moral de leurs sujets avec autant de sollicitude que sur leurs intérêts spirituels, ont cru trouver un palliatif en accordant à chaque religieuse le bienfait de quelques jours de détente qu'elle prend chaque année à une date aussi accommodante que possible, pour que ses devoirs d'emploi n'en souffrent pas, grâce à d'industriels arrangements où la charité fraternelle prête main-forte.

Voici comment chacune ici a pris ses vacances : aucun exercice spirituel n'est omis ; on les fait privément, à l'heure et à

l'endroit qu'on préfère. L'heure du lever et du coucher ne change pas : ce point de Règle reste obligatoire. On prend ses récréations où l'on veut et de la manière qu'on l'entend, avec la communauté si cela agrée davantage. Bref, on est libre de l'emploi de son temps, libre des préoccupations de l'emploi, libre de s'adonner davantage à la prière, à d'intéressantes lectures ou à de petits travaux personnels qu'il est impossible d'accomplir en service actif.

Des vacances religieuses prises de la sorte ne sont-elles pas absolument dans l'ordre et conformes à l'esprit du Christ qui, accueillant ses apôtres après leurs pénibles randonnées apostoliques dans la Palestine, leur disait : « Venez à l'écart, et reposez-vous un peu ». L'arc toujours tendu finit par se briser. L'expérience en est faite. Et elle se renouvelle actuellement d'une façon alarmante dans les communautés enseignantes et hospitalières où d'excellents sujets se sont annihilés à la suite d'un travail excessif compliqué d'études supplémentaires.

Non, nous n'avons pas « à battre notre coulpe et à rougir de notre faiblesse », comme le dit la fervente religieuse de l'article précité. « Nos devancières allaient jusqu'à l'*exténuement* », écrit-elle. Nous y allons aussi. Et dans des conditions de vie beaucoup plus trépidante et meurtrière, avec des exigences de technique professionnelle qu'elles eurent toujours le privilège d'ignorer.

Ce n'est pas en un temps où le dévouement actif est intense comme aujourd'hui qu'il convient de prôner une doctrine rigoriste et sans nuance. Qu'il y ait parmi nos religieuses des douillettes qui songent à se ménager plutôt qu'à se donner, on l'admet sans discussion. Mais elles sont une minorité, Dieu merci. Et que les autres, énergiques et actives, demandent parfois : « Quand aurai-je mes vacances » il faudrait beaucoup d'étroitesse d'esprit pour s'en scandaliser. Les vacances, prises selon l'esprit religieux et en vue de reprendre sa tâche avec un cœur renouvelé ne s'opposent pas, au contraire, au désir de faire *une bonne* oraison.

J'ai l'air de vouloir absolument rester sur le plan humain et naturel de la question, pour la traiter avec une prudence humaine et naturelle. Mon intention sous-jacente sera facilement saisie

par ceux qui savent combien le physique influence le moral. L'Église, qui ne professe pas le dualisme platonicien et enseigne une union très étroite entre le corps et l'âme, demande à Dieu, dans ses collectes de la messe, « la santé de l'âme et du corps » pour ses enfants. Si la maladie a un sens divin, la santé possède, dans la pensée de Dieu, une valeur religieuse particulière que l'on n'a pas le droit de méconnaître et qu'il convient de sauvegarder.

Or, il est des états de fatigue habituels — que connaissent beaucoup de religieuses ! — qui entravent l'épanouissement normal de l'âme. Après une journée d'un travail intense, excédant les forces, l'esprit est mal disposé à l'oraison ou à tout autre exercice spirituel. On peut y donner le temps que prescrit la Règle, mais on en profite médiocrement. Lorsqu'une âme est ainsi victime de son labeur, c'est qu'il y a anomalie dans son régime d'activité. « Les forçats même se reposent, écrit le P. Serpillanges, et sous le régime du Christ nous ne sommes pas des forçats. L'ancienne Alliance institua le sabbat ; la nouvelle, en proclamant son esprit de liberté et d'amour, appelle bien davantage ».

Tout ce qui précède semble être un plaidoyer en faveur des vacances annuelles pour les religieuses. Ce devrait être plutôt un plaidoyer en faveur d'un régime d'activité normal... pour chaque journée de la religieuse. Il ne s'agit pas de demander « la semaine de quarante-huit heures » ! sous prétexte que c'est nécessaire à la santé, à la conservation des forces nerveuses », ainsi que s'exprime l'article de la revue. Il s'agit d'adapter la somme d'activités quotidiennes aux possibilités normales de la religieuse, de façon à ce qu'elle puisse vivre normalement sa vie intérieure qui la rendra précisément capable de « porter sa croix à la suite d'un Époux crucifié » et d'exécuter sa promesse « d'être à Jésus sans défaillir » ! Pour réaliser ce programme, l'âme religieuse a besoin d'un régime de vie normal qui lui permette de se retrouver elle-même devant Dieu. Le manque d'équilibre entre sa vie intensément active et sa vie de prière affecte l'âme autant et plus que le corps. Et c'est le mal auquel il faudrait remédier, non pas seulement par huit jours de vacances annuels, mais en procurant chaque jour à la religieuse la facilité de prendre part au moins à une récréation commune, et de pouvoir par là, au

moins une heure ou deux, s'évader des préoccupations énevantes de son emploi.

Le P. Matéo disait aux supérieures générales auxquelles il prêchait une retraite : « Si on vous demande trois missions de plus, répondez respectueusement : « Donnez-nous des vocations ». Nous ne devons pas, continuait-il, nous anémier avec le travail et ne pas pouvoir convenablement vivre notre vie religieuse avant tout. Vie intérieure ! vie intérieure ! vie de communauté ! On ne peut pas tout demander à tout le monde : deux heures de sommeil de moins, deux heures de travail de plus. Des parleurs, des machines qui travaillent, nous en avons assez ». Pour que le travail soit bienfaisant à l'âme, il ne doit pas être surchargeant.

Veillez m'excuser de prolonger ainsi mon verbiage. Vous n'attendiez pas de moi une pareille réponse ! Et je n'avais pas l'intention d'écrire aussi longuement. Vous le savez, c'est mon défaut mignon d'être prolix. Malheur à qui me fournit l'occasion d'y tomber ! il en est la toute première victime ! Chère Sœur, vous me direz franchement si mon opinion est la vôtre, si je tombe un peu dans l'exagération opposée... Il est possible que je ne trouve pas la note juste, moi qui rencontre tant et tant de pauvres Sœurs aigries ou déprimées par le surmenage ! Que Dieu me le pardonne !

Bien affectueusement vôtre en J.M.J.

Montréal

UNE SŒUR.

COMPTE RENDU

LACHAPELLE, ABBÉ PAUL, *Pax*. Préface de S.E. Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal. Ill. de Marcel Baril. Montréal, Les Éditions Lumen, 1946. 19cm. 457pp. \$ 1.00.

Chaque page de ce volume comporte une petite méditation où les sujets les plus variés : dogme, prière, commandements de Dieu et de l'Église, conduite de la vie, etc., sont étudiés à la lumière de la philosophie et de la théologie, dans le but d'aider les âmes de bonne volonté à conquérir la paix. La lecture de ces belles pages peut convenir à toutes les catégories de personnes.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

CONSULTATIONS

18. *En lisant la réponse que vous avez donnée au sujet de la licéité et de la validité des confessions des religieuses à un prêtre qui n'est pas leur confesseur régulier, le problème suivant m'est venu à l'esprit : Vous dites que ces confessions ne sont pas licites. Si elles ne sont pas licites, il y a donc un péché de le faire. Ce péché est-il mortel ou véniel ? S'il est mortel, comment la confession, laquelle serait cet acte peccamineux, pourrait-elle être valide ? Comment l'absolution serait-elle valide si le prêtre veut la donner à une pénitente à qui il est défendu de la lui demander ?*

Sur le plan objectif canonique, la confession à un confesseur occasionnel approuvé pour les confessions des femmes est toujours valide et licite si les conditions de lieu sont remplies, peu importe le nombre des confessions. Sur le plan subjectif psychologique, la conduite pourrait être repréhensible, mais la confession *per se* resterait valide et licite.

19. *Y a-t-il, à part les prières prescrites par Léon XIII, quelque décret de la S.C.R. se rapportant à la composition du salut pendant le mois du rosaire ? Notre Synode dit : Durant le mois d'octobre, on suit les rubriques des décrets de la S.C.R.*

D'après les décrets de la S.C.R., voici comment se compose le salut du T.S. Sacrement durant le mois du rosaire : 1 - Exposition avec l'ostensoir, motet au T.S. Sacrement ; 2 - Chapelet ; 3 - litanies de la T.S. Vierge ; 4 - prière à S. Joseph ; 5 - Tantum ; 6 - bénédiction comme à l'ordinaire. Durant le mois d'octobre, le salut ne comporte pas d'autres chants en l'honneur de la Ste Vierge et de S. Joseph.

Québec

JEAN-JOSEPH DEGUIRE O.F.M.

20. *Pourquoi, à la fête de saint Michel Archange, emploie-t-on le pluriel à la huitième bénédiction, tandis qu'on emploie le singulier pour les autres archanges ?*

D'après les commentateurs du bréviaire on emploie le singulier *Cujus festum colimus* à la fête de saint Gabriel et à la fête de saint Raphaël parce que l'office leur est exclusivement consacré. On emploie le pluriel *Quorum festum colimus* pour saint Michel Archange parce qu'il est le prince de la milice céleste et qu'on y célèbre en même temps la mémoire de tous les anges.

21. *Celui qui accompagne l'office à l'orgue sans prononcer ou en prononçant d'une manière qui n'est pas très suivie, satisfait-il au précepte du bréviaire ?*

D'après les auteurs, on ne satisfait pas à l'obligation du bréviaire en se contentant de toucher l'orgue si on ne prononce pas le verset de sa partie parce que l'orgue ne profère pas de parole. De même on ne satisfait pas au bréviaire en écoutant les chantres parce qu'alors on ne prie pas vocalement. Cette doctrine est aussi confirmée par la S.C.R. qui déclare que la seule assistance au chœur ne suffit pas pour satisfaire à son obligation mais qu'il faut se conformer aux règles de la récitation de l'office. (S.R.C. 22 mai, 1841, n. 2828).

22. *Certains auteurs de liturgie disent que les religieux ne sont pas tenus de suppléer privément les parties de l'office divin quand ils remplissent au chœur une fonction incompatible avec la récitation de l'office. Faut-il étendre ce principe*

au célébrant et au servant (profès solennel) qui quittent le chœur avant la dernière heure canoniale afin d'aller se préparer à la messe conventuelle?

Les auteurs disent habituellement que ceux qui sont occupés dans le lieu du chœur, au service du chœur, accomplissant une cérémonie nécessaire ou prévue par les rubriques sont dispensés de réciter privément les parties de l'office qu'ils ne peuvent pas réciter avec le chœur. Parmi ceux qui sont ainsi dispensés ils énumèrent ceux qui transportent les livres, qui préparent les leçons ou les antiennes, qui préparent l'autel ou sonnent les cloches. Aucun auteur ne cite le cas du prêtre et du servant qui vont à la sacristie se préparer pour la messe conventuelle. Cependant un décret de la S.C. du Concile en date du 16 juillet 1921 déclare que l'évêque n'est pas tenu de réciter privément la partie de l'office de Tierce qu'il doit omettre pour réciter d'autres prières en revêtant les ornements pour la messe pontificale. A la suite de ce décret *L'Ami du clergé* fait la remarque suivante : « Il semble bien que ces religieux ne soient pas astreints à la récitation des parties des petites heures pendant lesquelles ils s'acquittent de ces fonctions. Leur cas est assimilable à celui de l'évêque, qui dès le premier psaume de tierce récite les prières de la préparation à la messe et revêt les ornements pontificaux. Ils sont, en effet, eux aussi, occupés à un acte lié à la récitation de l'office et à l'obligation chorale et n'ont pas plus quitté le chœur que le sonneur par exemple ou que le religieux qui pour l'ensencement du Magnificat va à la sacristie prendre l'encensoir. Le chœur supplée pour ce prêtre et son servant aux parties qu'ils ne récitent matériellement pas ».

23. *Y a-t-il obligation pour un prêtre ou un diacre de revêtir l'étole quand ils communient privément?*

Un décret de la S.C.R. en date du 4 juillet 1879 dit oui. De quelle couleur doit être cette étole ? Le même décret dit qu'elle doit être de la même couleur que celle du prêtre qui donne la sainte communion.

24. *Une maîtresse de classe récompense chaque mois l'élève ou les élèves qui ont communie le plus souvent. Est-ce bien?*

Non ! La confession et la communion fréquentes sont excellente chose mais il faut l'état de grâce et une intention pure. Il serait désirable que dans un pensionnat les élèves s'approchent de la communion même tous les jours mais on ne doit pas établir de record ni montrer plus de bonté aux élèves qui communient souvent. On ne doit pas non plus organiser des communions dites générales. Quand on encourage la communion fréquente il faut faire en sorte que les élèves aient la possibilité et la facilité de se confesser. (*Instr. S.C. S. 1938*).

25. *Quand un religieux portant le capuce officie avec d'autres prêtres portant la barrette, peut-il lui aussi porter la barrette au lieu du capuce?*

Il est vrai que le port simultané de la barrette et du capuce est parfois fort disgracieux. En bien des endroits on préfère l'éviter. On présente alors une barrette au religieux, et quand il refuse on préfère ne rien porter, ce qui est contraire à la liturgie. Dans ce cas il me semble que le religieux pourrait

sans scrupule porter lui aussi la barrette car une décision de la S.C.R. en date du 15 mai 1900 permet de le faire.

26. *Est-il permis de distribuer la sainte communion en dehors de la messe avec l'aube le cordon et l'étole croisée sur la poitrine?*

Il n'y a pas de décret interdisant directement cette façon de faire, mais comme le rituel parle de surplis et d'étole, les auteurs ne l'approuvent pas même si historiquement l'aube a donné naissance au surplis.

27. *Quand une supérieure exige en direction qu'on lui soumette ses résolutions de retraite, outrepassé-t-elle ses droits?*

Le canon 530 interdit sévèrement à tous les supérieurs religieux d'amener d'une manière quelconque leurs inférieurs à leur manifester une ouverture de conscience. Il y a ouverture de conscience quand on révèle ses fautes, ses inclinations, ses tentations, ses intentions, ses affections et sa conduite, de manière à faire connaître l'état de son âme. Or, comme une résolution de retraite peut avoir beaucoup de connexion avec le for interne, il est défendu aux supérieurs non prêtres de chercher à les connaître en direction. Toutefois, il n'est pas défendu aux inférieurs de les faire connaître spontanément et même d'exposer l'état de leur âme. Mais en direction il vaut mieux s'en tenir au seul for externe.

28. *Quel est le symbole de l'aigle sur un lutrin?*

D'après certains auteurs, l'aigle sur un lutrin ferait allusion à saint Jean, le plus sublime des évangélistes. A partir du Ve siècle, les évangélistes sont représentés dans les mosaïques des anciennes basiliques de Rome et de Ravenne avec des figures symboliques sur la signification desquelles on n'est pas d'accord; un jeune homme est attribué à saint Matthieu, un lion à saint Marc, un taureau à saint Luc et un aigle à saint Jean.

Montréal

JOGUES MASSÉ O.F.M.

JARAY, GABRIEL-LOUIS, *Le pape Pie XII devant la guerre*. Montréal, Fides, 1946. 19cm. 58pp. \$ 0.40.

A maintes reprises durant la dernière guerre le Souverain Pontife a élevé la voix pour transmettre au monde ses messages de conciliation, de consolation et d'encouragement et pour affirmer avec force son attitude concernant la paix juste, la neutralité du Vatican et la défense de la liberté des individus et des petites nations. De la lecture de cette petite brochure, il ressort nettement que si les principes du Christianisme devenaient la charte des États, les guerres disparaîtraient vite pour faire place à la paix tant désirée.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

CONSULTATIONS

18. Validité et licéité des confessions à un confesseur occasionnel (JEAN-JOSEPH DEGUIRE).....	129
19. Salut durant le mois du rosaire (JEAN-JOSEPH DEGUIRE).....	129
20. Bénédiction à l'office de S. Michel (J. MASSÉ).....	129
21. Récitation et accompagnement de l'office (J. MASSÉ).....	129
22. Récitation de l'office et préparation à la messe conventuelle (J. MASSÉ).....	129
23. Communion privée des diacres et prêtres (J. MASSÉ).....	130
24. Liberté de la communion fréquente (J. MASSÉ).....	130
25. Capuce et barrette (J. MASSÉ).....	130
26. Distribution de la communion avec l'aube et le cordon (J. MASSÉ)..	131
27. Matière de la direction (J. MASSÉ).....	131
28. Symbole de l'aigle sur le lutrin (J. MASSÉ).....	131

LES LIVRES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- GRIMAUD ABBÉ CHARLES *La vie spirituelle du prêtre séculier*. 3e éd. Paris Téqui 1946. 19cm. 197pp. 132fr.
- PERREYVE ABBÉ HENRI *Lettres du R.P. Lacordaire à des jeunes gens*. 24e éd. Paris Téqui 1948. 19cm. 471pp. 225fr.
- BONNEAU F. S.M. *Chantons, Fils de Dieu. I — Notre prière matinale. II — Notre Messe*. Paris Téqui 1947. 19cm. 68pp. 45fr.
- BAUDIN ÉMILE C.S.S.R. *Sur le seuil de l'éternité. Préparation à la mort à faire chaque mois*. Paris Téqui 1947. 14cm. 77pp. 45fr.
- KOLLER ANGE O.F.M. *Essai sur l'esprit du berbère Marocain*. Préface de Serge Barrault. Fribourg en Suisse, Impr. Saint-Paul 1946. 19cm. Ill. 410pp. \$ 1.50.
- SHEEN MGR FULTON-J. *L'arc-en-ciel de la douleur*. Traduit de l'anglais par le R.P. Henri Bernard C.S.C. Montréal-Fides 1947. 19cm. 115pp. \$ 0.65.
- CHARTIER MGR ÉMILE *Poésie grecque*. Montréal Les Éditions Lumen 1947. 19cm. 218pp. \$ 1.50.
- LE FLOCH YVON A.A. *Classification des notes d'après la somme de S. Thomas à l'usage du clergé*. Québec, 1679, chemin St-Louis, 1947. 20cm. 56pp. \$ 0.35.
- Rayons de miséricorde*. Montréal, Miséricorde Maison-Mère, 1947. 28cm. ill. 46pp.
- Les vingt-cinq premières années des Filles de Marie-de-l'Assomption 1922-1947*. Campbetton, 1947. 20cm. 190pp.
- Congrégation de Notre-Dame de Sion. La branche des Ancelles religieuses principalement affectées aux œuvres sociales de la mission juive*. Paris, Notre-Dame-des-Champs, 1947. 19cm. 24pp.
- La mission de Notre-Dame de Sion*, Montréal, 4073, Saint-Hubert, 1947. 19cm. 21pp.
- Mère Marie-Alphonse, religieuse de Notre-Dame de Sion, 1859-1932*. Lyon, Les Éditions de l'Abeille, 1947. 19cm. 24pp.
- Les informations de l'OCIC*. Bruxelles O.C.I.C. 1944-1947. 21cm. 16pp.

CATHOLICISME

HIER — AUJOURD'HUI — DEMAIN

ENCYCLOPÉDIE RELIGIEUSE

en 7 volumes de 750 pages (19 x 27 cm.)

dirigée par

G. JACQUEMET

Les 7 volumes paraîtront sous forme de 28 livraisons, à raison de 4 livraisons par volume, soit 28 en tout.

Mieux qu'une longue notice, la première livraison, avec sa préface, vous donnera une juste idée du plan de l'ouvrage et de l'esprit dans lequel il est dirigé.

En demandant à recevoir cette première livraison dès qu'elle paraîtra, sans engagement de votre part pour la suite de la publication, vous serez en mesure de juger par vous-mêmes de l'intérêt de l'entreprise. Il vous suffira ensuite de payer ou renvoyer la brochure (si possible dans les huit jours qui suivront sa réception). Son prix sera de 400fr. Les abonnés aux 28 livraisons bénéficieront d'une diminution de 25%.

LETOUZEY & ANE, ÉDITEURS

87, Boul. Raspail, PARIS - VIe